



Avignon, le 2 octobre 2012

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

Division de la scolarité

à

Référence 2012 Dossier suivi par Yannick MONTI Téléphone 04 90 27 76 94 Fax 04 90 27 76 79 Mél. yannick.monti Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale chargés de circonscription Mesdames et Messieurs les directeurs d'école Mesdames et Messieurs les Proviseurs Mesdames et Messieurs les Principaux

49 rue Thiers 84077 Avignon Cedex

@ac-aix-marseille.fr

Objet : Prévention et lutte contre les violences scolaires - signalements

La prévention de la délinquance et la lutte contre les violences scolaires impliquent de la part des différents acteurs : les services judiciaires, la police, la gendarmerie et le Conseil général de Vaucluse, une prise en charge concertée et coordonnée.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'informer immédiatement, dès après leur constat, des actes de violence qui se produiraient dans votre établissement. Sont concernés :

- > les violences aux personnes (au sein de l'établissement, aux abords ou à l'extérieur) ;
- les atteintes aux biens (vols, dégradations,);
- La consommation ou trafic de substances dangereuses (stupéfiants, alcool, autres).

Ces signalements doivent me parvenir **exclusivement** par leur enregistrement sur le site internet de la direction académique de Vaucluse à l'adresse suivante :

http://tice84.ac-aix-marseille.fr/signal84/index.php

Il vous appartient de vous connecter en saisissant (dans la rubrique "identifiant et mot de passe"), en lettres majuscules, le numéro de registre national d'établissement (RNE), de renseigner la fiche, puis de la valider. Cette procédure déclenchera l'envoi simultané d'un message électronique à mon Cabinet et à la Division de la Scolarité ainsi qu'à l'IEN de circonscription pour le premier degré.





Je ne saurais trop insister sur les deux exigences suivantes :

- Signalement par voie électronique exclusivement : toute fiche de signalement papier ne sera pas prise en compte à l'exception de rapports complémentaires faisant suite aux signalements effectués sur le site.
- Signalement immédiat afin de faciliter la réactivité de chacun.

Pour tout problème technique relatif à l'application, je vous invite à saisir la conseillère pédagogique départementale TICE (giovanna.pinna@ac-aix-marseille.fr).

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de ces dispositions.

Signé par

Bernard LELOUCH

